

A déposer / envoyer à l'agence commerciale TAC de **Charleville-Mézières ou Sedan (voir adresses au verso)**

Elève

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : ☐ F ☐ M

☐ 1ère demande de PASS SCOLAIRE : joindre 1 photo d'identité

☐ Déjà abonné : conserver la carte (carte valable pour une durée d'environ 5 ans, le nouvel abonnement 2025-2026 y sera chargé, une fois les modalités de demande remplies)

Parents ou représentant légal

☐ Parents

☐ En cas de garde alternée de l'élève : remplir 2 fiches : une par adresse (paiement d'un seul PASS)

☐ Famille d'accueil

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel :

Scolarité en 2025 - 2026

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

☐ Élève demi-pensionnaire ☐ élève externe ☐ élève interne

Collège → ☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ SEGPA ☐ ULIS ☐ classe relais

Classes à horaires aménagées ☐ non ☐ oui, précisez :

Options ☐ non ☐ oui, précisez :

Lycée → ☐ 2nd ☐ 1^{ère} ☐ T^{ale}

Lycée professionnel → ☐ CAP ☐ BEP ☐ Bac Pro ☐ 3 MDP ☐ CAPA ☐ BEPA ☐ CPA ☐ MC ☐ UPI

Cachet de l'établissement OBLIGATOIRE

Frais d'inscription

Prix définis à l'article 3.1 du règlement des transports scolaires (à cocher par l'agent TAC) :

☐ PASS SCOLAIRE à 90 € par élève

☐ Réduction de 50 % sur le prix du PASS SCOLAIRE du 3^{ème} enfant d'une même famille, tous scolarisés sur le territoire communautaire en 1^{er} ou en 2nd degré.

☐ PASS à 60 € [si l'élève a déjà payé un abonnement scolaire SNCF Primo scolaire ou Carte Jeune Grand-Est]

Le règlement peut s'établir par chèque à l'ordre du Délégué du service transports d'Ardenne Métropole et est à remettre en même temps que le présent formulaire dûment rempli (toutes les modalités de paiement sont précisées à l'art. 3.4 du règlement des transports scolaires).

Documents à fournir :

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Photocopie de la pièce d'identité ;
- Photocopie du livret de famille (pour la réduction)

Signature et date

J'atteste :

- ✓ Sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce formulaire ;
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires et m'engage à le porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à

Le

Signature obligatoire :

Commune du domicile de l'élève	S'adresser au transporteur	Aux coordonnées
Aiglemont, Arreux Belval, Chalandry Elaire Charleville-Mézières, Cliron Damouzy, Fagnon Gernelle, Gespunsart Haudrecy, Houldizy La Francheville, La Grandville Les Ayvelles, Lumes Montcy-Notre-Dame, Neufmanil Nouzonville, Prix-Les-Mézières Saint Laurent, Sécheval Tournes, Ville sur Lumes Villers-Semeuse, Warcq	Agence commerciale TAC 11 rue Noël 08000 Charleville-Mézières 03 24 33 32 32	Formulaire d'inscription en ligne sur www.bustac.fr (à imprimer et à retourner à l'adresse ci-contre)
Balan, Balaives et Butz Bazeilles, Bosséval et Briancourt Boutancourt, Cheveuges Daigny, Dom le Mesnil Donchery, Elan Etrépigny, Fleigneux Flize, Floing Francheval, Givonne Glaire, Hannogne Saint Martin Illy, Issancourt et Rumel La Chapelle, La Moncelle Nouvion sur Meuse, Noyers pont Maugis, Pouru aux Bois Pouru Saint Rémy, Rubécourt et Lamecourt, Saint Aignan Saint Menges, Sapogne et Feuchères Sedan, Thelonne Villers Cernay, Villers sur Bar Vivier au Court, Vrigne Meuse Vrigne aux Bois, Wadelincourt	Agence commerciale TAC 55 Place de la Halle 08200 Sedan 03 52 72 97 01	Formulaire d'inscription en ligne sur www.bustac.frr (à imprimer et à retourner à l'adresse ci-contre) <i>Précision : l'agence de Sedan est chargée de délivrer les pass scolaires également utilisables sur le réseau du transporteur désigné par Ardenne Métropole.</i>

Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Un traitement des données personnelles renseignées dans la présente fiche de demande de pass scolaire est rendu nécessaire pour l'exécution de la mission de service public de transport dont Ardenne Métropole est chargée. Ces données sont transmises au Délégué du service transports d'Ardenne Métropole du réseau TAC et peuvent l'être également aux prestataires du service de transport du réseau désignés par Ardenne Métropole.

Elles seront conservées pendant toute la durée de l'abonnement puis 10 ans afin de garantir un suivi efficace et un traitement statistique.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) :

- soit par voie électronique : à : dpo@ardenne-metropole.fr

- soit par voie postale à : DPO – Mairie de Charleville-Mézières Service JURA- Place du Théâtre – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES. »